

**Association RESPECTI-COEUR**

Clinique Cardiologique  
et des Maladies Vasculaires  
Hôpital Laënnec  
Bd Jacques Monod - Saint-Herblain  
44093 NANTES Cedex 1

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2011*

## CH CONSEIL ET AUDIT

4, rue Amédée Ménard  
44300 NANTES

---

### **Association RESPECTI-COEUR**

Siège Social :Clinique Cardiologique et des Maladies Vasculaires - Hôpital Laënnec  
Bd Jacques Monod – Saint-Herblain – 44093 NANTES Cedex 1

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association RESPECTI-COEUR tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I – Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensembles de comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **CH CONSEIL ET AUDIT**

**4, rue Amédée Ménard  
44300 NANTES**

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation de l'association, celle-ci étant subordonnée au maintien d'un niveau de subventions publiques, non acquises à ce jour ; en cas de diminution significative du niveau de subventions accordé à RESPECTI-COEUR, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités, pourrait s'avérer inappropriée.

### **II – Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

La note règles et méthodes comptables de l'annexe indique que le maintien du principe de continuité de l'exploitation dépend du niveau de subventions reçues au cours de l'exercice 2012. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de l'association au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III – Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Nantes, le 21 mars 2012

**CH CONSEIL ET AUDIT**

Commissaire aux Comptes

*Membre de la Compagnie Régionale de Rennes*

**Hugues de NEUVILLE**

Associé responsable technique



**ASSOCIATION RESPECTI-COEUR**  
**BILAN AU 31 décembre 2011**

	ACTIF		PASSIF	
	2011	2010	2011	2010
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Immobilisations corporelles	3 971,62	3 396,63	Report à nouveau	4 725,48
Amortissements	2 980,27	2 856,87	Résultat de l'exercice	6 213,87
<b>Valeur nette des éléments de l'actif</b>	<b>991,35</b>	<b>539,76</b>		<b>10 939,35</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			<b>Autres Fonds associatifs</b>	
Disponibilités	286 784,97	281 578,64	Subventions d'investissement	991,35
Charges constatées d'avances	286 299,07	281 201,97	Fond dédiés sur subv. de fonctionnement	119 713,98
	485,90	376,67		122 828,34
			<b>DETTES</b>	
			Fournisseurs divers	13 916,05
			Fournisseurs-Factures non parvenues	114 755,06
			Charges sociales	2 689,00
			Etat - Impôts et taxes	192,00
			Charges à payer	24 579,53
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>287 776,32</b>	<b>282 118,40</b>	<b>TOTAL BILAN</b>	<b>287 776,32</b>
				<b>282 118,40</b>

**CH**  
**Conseil et Audit**

**ASSOCIATION RESPECTI-COEUR**  
**COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2011**

**CHARGES**

**PRODUITS**

	2011	2010		2011	2010
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Achats</b>	<b>21 316,07</b>	<b>6 944,16</b>	<b>Prestations de services</b>	<b>224,20</b>	<b>3 356,25</b>
Fournitures consommables	83,27	170,02	Prestations de services	224,20	3 356,25
Prestations de services	15 835,22	3 270,45			
Petits matériels et fournitures	261,65	55,80	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>551 018,59</b>	<b>503 112,66</b>
Fournitures administratives	5 135,93	3 447,89	Subventions ARS	428 625,01	413 200,00
			Report des ressources non utilisées	122 288,58	89 912,66
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>345 253,64</b>	<b>373 426,15</b>	Autres subventions	105,00	
Locations immobilières	2 400,00				
Charges locatives	7 835,88	7 742,62	<b>Autres produits</b>	<b>3 738,62</b>	<b>824,30</b>
Réparation sur biens mobiliers	101,66	96,00	Remboursements divers		413,40
Maintenance	1 224,25	1 269,10	Adhésions membres	695,00	260,00
Primes d'assurance	1 167,50	878,23	Produits divers de gestion courante	1,75	0,90
Documentation	257,80	33,35	Transfert de charges d'exploitations	3 041,87	150,00
Frais de colloques, séminaires, conférences	350,00				
Mise à disposition CHU		95,05			
Infirmières mises à disposition	153 019,92	182 065,50			
Diététiciennes mises à disposition	56 612,46	54 722,25			
Personnel médical mis à disposition	19 317,03	19 232,75			
Personnel administratif mis à disposition	24 375,42	22 849,30			
Psychologue mis à disposition	9 865,52	8 937,18			
Commissaire aux comptes	3 119,92	3 064,75			
Frais de gestion	5 602,30	5 545,47			
Honoraires Infirmières	18 690,60	24 239,00			
Forfait de suivi - Infirmières	1 650,00	2 200,00			
Forfait adhésion - Infirmières	350,00				
Honoraires Médecins	3 308,00	2 904,00			
Forfait de suivi - Médecins	12 075,00	15 642,00			
Honoraires Cardiologues	17 600,00	16 000,00			
Annonces et insertions	50,00	100,00			
Déplacements patients	1 106,53	560,19			
Voyages & Déplacements	3 353,53	3 452,25			
Missions	149,22	353,84			
Réceptions	163,21	34,33			
Frais télécommunication	981,91	922,61			
Frais postaux	7,20	6,96			
Frais Hébergement Internet	334,88	401,86			
Services bancaires & assimilés	83,90	57,56			
Cotisations	100,00	20,00			
<b>Etat Impôts et taxes</b>	<b>192,00</b>	<b>16,87</b>			
Formation professionnelle continue	192,00	16,87			
<b>Charges de personnel</b>	<b>17 303,78</b>	<b>1 622,20</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>115,20</b>	<b>88,53</b>
Rémunérations brutes	12 362,55	1 067,48	Intérêts livret bleu	115,20	88,53
Cotisations sociales	4 943,23	424,72			
Medecine du travail	-2,00	130,00			
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>1,88</b>			
Charges diverses		1,88			
<b>Dot. aux amortissements et engagements</b>	<b>119 837,38</b>	<b>122 377,32</b>			
Dot. aux amortis. sur immo. corporelles	123,40	88,74			
Engagements à réaliser sur subv. attribuées	119 713,98	122 288,58			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>45 433,27</b>	<b>0,00</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>453,40</b>	<b>558,74</b>
Reversement subvention ARS	45 433,27		Dons	330,00	470,00
			Quote part subvention d'investissement	123,40	88,74
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>549 336,14</b>	<b>504 388,58</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>555 550,01</b>	<b>507 940,48</b>
Résultat de l'exercice (Excédent)	6 213,87	3 551,90	Résultat de l'exercice (Déficit)	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>555 550,01</b>	<b>507 940,48</b>	<b>TOTAL</b>	<b>555 550,01</b>	<b>507 940,48</b>

**CH**  
**Conseil et Audit**

# Respecti-Coeur

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

## ANNEXE AU 31/12/2011

Total du bilan : **287 776,32 €**

Résultat : **excédent de 6 213,87 €**

### ➤ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité et d'exploitation
- permanence des méthodes comptables (fixité) et de comptabilité d'un exercice à l'autre
- de spécialisation (ou indépendance) des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### ➤ CONTINUITE D'EXPLOITATION

La situation actuelle permet d'honorer les dettes à l'échéance : l'association fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible.

En 2012, il existe une incertitude sur le niveau des subventions qui seront octroyées à l'association, compte tenu des restrictions budgétaires pratiquées par l'Etat et les autres organismes publics financeurs.

En tenant compte de cette incertitude, le conseil d'administration a conclu qu'il était approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice.

#### Faits caractéristiques de l'exercice :

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) a augmenté de 16 000 € le montant de la subvention FIQCS attribuée pour l'année 2011 et n'a pas renouvelé le financement du projet pour l'Education thérapeutique du patient « Risque Artériel ».

Respecti-cœur a reversé à l'ARS le montant de la dotation 2010 qui n'avait pas été dépensée au 31 décembre 2010. Le reversement se monte à 45 433,27€.

CH  
Conseil et Audit

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires) ;
- Selon les termes du Règlement du C.R.C. du 03/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée. En conséquence les principes suivants sont appliqués :
  - Durées d'usage (linéaire ou dégressif) pour déterminer l'amortissement des immobilisations non décomposables.
  - Approche par la méthode des composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, ici de 3 ans pour le matériel de bureau et informatique et 10 ans pour le mobilier. La dotation de l'exercice s'élève à 123,40€.

➤ **SUBVENTIONS**

- ARS : 429 200 euros pour 2011.

➤ **EXPLICATIF CONCERNANT LES FONDS DEDIES**

En novembre 2009, l'URCAM et l'assurance maladie avaient attribué 39 500€ au réseau dans le cadre de l'appel d'offre FNPEIS pour l'Education thérapeutique du patient. Ce projet s'est déroulé en 2010 et 2011. Le montant de la subvention non utilisée au 31/12/2010 avait été constaté en fonds dédiés à hauteur de 8 744,85€. Cette dotation a été reprise pour sa totalité en 2011. Au 31/12/2011, le financement a été utilisé dans sa totalité

En 2011, l'association a perçu la somme de 429 200€ de l'ARS pour le fonctionnement du réseau, la subvention n'a pas été utilisée en totalité au cours de l'année. Les crédits demeurant non utilisés fin 2011, soit 51 601,77€, ont été constatés en fonds dédiés.

La dotation pour fonds dédiés comptabilisés en 2010 a été reprise en 2011 pour leur totalité.

Selon les circonstances et la somme considérée, l'ARS pourra décider :

- le remboursement du trop perçu
- la déduction de la somme de la dotation 2012

Le montant des subventions antérieures à 2010 non utilisé, soit 68 112,21€, est également constaté en fonds dédiés.

Les fonds dédiés permettent ainsi de constater l'engagement subsistant à l'égard du tiers financeur, d'utiliser les fonds pour l'action à laquelle ils sont affectés. Cet engagement est comptabilisé au passif du bilan par le biais du compte 194000 Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement.

➤ **TABLEAU DE COMPARAISON DES MASSES SIGNIFICATIVES**

	2010	2011
Achats	6 944	21 316
Frais généraux	373 426	345 254
Charges de personnel et assimilés	1 639	17 495
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement	122 289	119 714
Subvention FIQCS	413 200	429 200
Prestations de formation	3 356	224

CH  
Conseil et Audit

➤ **TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES**

Ressource	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subvention FNEPEIS	39 500	8 745	8 745	
Subvention FIQCS	429 200	542 169	422 455	119 714
<b>TOTAL</b>	<b>468 700</b>	<b>550 914</b>	<b>431 200</b>	<b>119 714</b>

➤ **REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS**

(article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif).

- Rémunérations globales : Néant
- Avantages en nature : Néant

CH  
Conseil et Audit



